

Mercredi (après-midi) 11 juin 2014

Interpellations de la Direction des finances

123 2013.1204 Interpellation 255-2013 von Kaenel (Villeret, PLR)

Mise au concours et attributions de prix: est-ce bien une tâche fondamentale de l'Etat?

N° de l'intervention: 255-2013
Type d'intervention: Interpellation
Déposée le: 05.09.2013
Déposée par: von Kaenel (Villeret, PLR) (porte-parole)
Cosignataires: 0
N° d'ACE: 295/2014 du 5 mars 2014
Direction: Direction des finances

Mise au concours et attributions de prix: est-ce bien une tâche fondamentale de l'Etat?

En parcourant les nombreux communiqués de presse de l'administration cantonale, on constate que, régulièrement, le canton met au concours et attribue différents prix, et ce dans les domaines les plus variés :

- Prix du « sportif bernois » lors de la fête fédérale de gymnastique (23.05.2013)
- Prix 2013 des monuments historiques (02.05.2013)
- Mise au concours du Prix du cinéma 2013 (15.04.2013)
- Mise au concours du Prix de la photographie 2013 (01.04.2013)
- Remise des Prix Renfer et Alpha 2013 (15.03.2013)
- Prix « Litterking » 2013 (07.03.2013)
- Prix de la conservation du patrimoine (16.11.2013)
- Prix du cinéma bernois 2012 (14.10.2013)
- Prix de la musique 2012 (04.10.2013)

– ...

Afin de clarifier cette situation en ces temps de difficultés financières et de réflexion sur les tâches fondamentales dévolues à l'Etat, l'interpellateur pose les questions suivantes :

1. Dans le cadre de l'examen des offres et des structures (EOS 2014), le Conseil-exécutif considère-t-il que ce type de « prestations » relève vraiment des tâches fondamentales de l'Etat ?
2. Combien y a-t-il de types de prix attribués par Direction lors d'une année civile ?
3. Sous quelle forme ces prix sont-ils remis (monétaires, bons...) ?
4. Quel est le coût annuel de l'ensemble des prix distribués par le canton ?

Réponse du Conseil-exécutif

L'auteur de l'interpellation s'interroge sur les concours et les remises de prix organisés par le canton de Berne.

Les concours et les remises de prix ne constituent pas, à proprement parler, des tâches fondamentales de l'Etat. Cependant, ils peuvent contribuer utilement à l'exécution des tâches publiques prescrites par la loi. L'organisation de concours et de remises de prix permet au canton, avec relativement peu de moyens, d'accomplir un important travail de relations publiques pour un large éventail de ses tâches. En outre, les remises de prix représentent aussi pour le canton une forme de promotion publique.

Prenons quelques exemples : l'attribution de prix dans le domaine culturel est une forme généralement reconnue de promotion publique qui est largement répandue dans différents secteurs, en Suisse comme à l'étranger. Les distinctions décernées aux sportifs et aux sportives

permettent, en motivant la population, de promouvoir le sport de masse. Le prix de l'environnement et le classement Minergie des communes ont procuré des incitations supplémentaires pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2006.

Question 1:

Même du point de vue de l'examen des offres et des structures (EOS 2014), le Conseil-exécutif considère que les concours et les remises de prix contribuent utilement à l'exécution des tâches publiques prescrites par la loi. Aussi ne souhaite-t-il pas sur le fond abandonner cet instrument plutôt avantageux. Les Directions vérifient toutefois régulièrement le rapport coût/utilité des prix à attribuer, si bien que les efforts d'économie se répercutent également sur les concours et les remises de prix. Ainsi le canton a-t-il renoncé en 2013, au vu de la situation financière, à décerner le prix de la culture et le prix « La Suisse bouge ». Ce dernier sera attribué pour la dernière fois en 2014 et ne connaîtra plus ensuite de nouvelle édition. Le prix « LitterKing » (qui avait été introduit suite à l'adoption de la motion 245/2009 Hadorn) ne sera pas non plus réédité en 2014.

Question 2:

Le nombre de concours et de remises de prix varie d'année en année. En 2013, les Directions ont décerné au total 16 prix ou distinctions. Les concours et les remises de prix organisés en 2013 sont récapitulés dans le tableau joint en annexe.

Question 3:

Les prix sont généralement assortis d'une somme d'argent, dont l'utilisation est parfois affectée à un objectif particulier (p. ex. « Berner Sozialstern »). Il peut néanmoins s'agir d'une simple distinction sans avantage financier (p. ex. prix cantonal des monuments historiques, label « Vin de l'Etat de Berne » ou prix vert pour les conducteurs de pelle mécanique). Enfin, il existe aussi des prix en nature (concours du Salon bernois de la formation « Berner Ausbildungsmesse », classement Minergie des communes). Les prix et distinctions décernés en 2013 sont présentés dans le tableau joint en annexe.

Question 4:

Les prix assortis d'une somme d'argent qui ont été décernés en 2013 représentent au total 230 500 francs. Une partie de ce montant a été supportée par le canton du Jura ou financée par des contributions de sponsors. Environ 200 000 francs sont allés à la charge des finances cantonales. Les prix en nature ont coûté quelques milliers de francs.

Il convient d'ajouter à ces coûts les charges administratives correspondantes. Selon les manifestations, les ressources humaines investies représentaient de quelques jours à plusieurs semaines de travail. Toutefois, les données disponibles ne permettent pas de calculer précisément les ressources humaines utilisées pour l'ensemble des concours et des remises de prix. On peut néanmoins partir du principe que les charges administratives occasionnées au canton (manifestations, heures de travail, imprimés, frais d'expédition, etc.) pour tous les concours et les remises de prix se chiffrent à plusieurs centaines de milliers de francs, et que même en y incluant les prix assortis d'une somme d'argent, elles sont encore loin d'atteindre la barre du million de francs.